



DÉSAMIANTEUR ASSAINISSEUR AMIANTE (SUIVANT RGD 04 JUILLET 2007)



Date début prochaine session **01/12/2025**

Nb places dispo.
2 places restantes

Langue **DE**



Référence : S2041

Partenariat : Formation organisée par l'IFSB en partenariat avec un bureau

d'ingénieur agréé.

Effectif max: 12 participants

Langue: FR;DE;LU **Tarif**: 1.850,00 € HTVA



INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Personnel des entreprises de désamiantage

OBJECTIF

- Apprendre à travailler dans le domaine de l'amiante.
- Identifier les risques et les mesures de prévention liés à la problématique de l'amiante.

CONTENU DE LA FORMATION

- Législation relative à l'amiante
- Propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Types de produits ou matéraux susceptibles de contenir de l'amiante
- Opérations pouvant entraîner une exposition à l'amiante et l'importance des contrôles préventifs pour minimiser l'exposition
- Les contrôles et choix des équipements de protection individuelle
- L'équipement de protection respiratoire
- Les procédures d'urgence
- Les procédures de décontamination
- L'élimination des déchets
- Les exigences en matière de surveillance médicale
- Exercices pratiques
- Contrôle individuel des connaissances

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.

Nous vous informons que cette formation « Désamianteur - Assainisseur amiante (suivant RGD 04 juillet 2007) » n'est pas prise en charge par la cotisation Formation Sectorielle Bâtiment (contrat collectif).

PÉDAGOGIE

Exposés théoriques, démonstrations pratiques, échanges d'expériences.

VALIDATION DE LA FORMATION

A la fin de la formation, un contrôle individuel des connaissances sera réalisé. En fonction du résultat à ce contrôle, un certificat de compétences sera délivré.

